

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est porté à la connaissance du public, qu'en application de l'arrêté préfectoral du 4 mars 2021, il sera procédé, **pour une durée de 32 jours, du lundi 29 mars au jeudi 29 avril 2021 inclus**, sur le territoire de la commune de Saint-Cyr-en-Val à une enquête publique unique relative à :

- l'autorisation environnementale relative à la création d'un parc photovoltaïque aux lieux-dits « Le Petit Cabaret » et « Les Longères » sur la commune de Saint-Cyr-en-Val,
- le permis de construire relatif au parc solaire photovoltaïque sur le territoire de la commune de Saint-Cyr-en-Val aux lieux-dits « Le Petit Cabaret » et « Les Longères »
- la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint-Cyr-en-Val.

Le commissaire enquêteur est Mme Martine RAGEY, géomètre – expert honoraire ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'impact environnemental, est consultable :

- **sur le site internet :** www.loiret.gouv.fr rubrique publications – enquêtes publiques et avis de l'autorité environnementale –aménagement et urbanisme – enquêtes publiques en cours.
- **sur support papier :** aux heures d'ouverture habituelles :
- En mairie de Saint-Cyr-en-Val :
Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00
Le deuxième et le quatrième samedi de chaque mois de 9 h 00 à 12 h 00.
- Au siège d'Orléans Métropole :
Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30
Le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
Fermeture le samedi

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, disponible en mairie de Saint-Cyr-en-Val et au siège d'Orléans Métropole.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Cyr-en-Val, 140 rue du 11 novembre 1918 – 45590 SAINT-CYR-EN-VAL, siège de l'enquête, ou à l'adresse électronique suivante : ddt-seef-enquetepublique@loiret.gouv.fr à l'attention du commissaire-enquêteur en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message ; elles seront ensuite annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et portées à la connaissance du public sur le site internet des services de l'État dans le Loiret (www.loiret.gouv.fr).

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de Saint-Cyr-en-Val lors de permanences :

- le lundi 29 mars 2021 de 9 h 00 à 12 h 00
- le vendredi 16 avril 2021 de 9 h 00 à 12 h 00
- le jeudi 29 avril 2021 de 9 h 00 à 12 h 00

Dès réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, ceux-ci seront tenus à la disposition du public en mairie de Saint-Cyr-en-Val et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr.

Au terme de la procédure, la préfète est l'autorité compétente pour :

- octroyer ou refuser l'autorisation environnementale,
- accorder la délivrance du permis de construire.

Orléans Métropole est compétente pour adopter la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint-Cyr-en-Val.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

Générale du Solaire 60

69 rue de Richelieu – 75002 PARIS

tél : 01 72 71 59 03 - courriel : guillaume.dherouville@gdsolaire.com

Bureau d'études Institut d'Écologie Appliquée

16 rue de Gradoux – 45800 SAINT JEAN DE BRAYE

tél : 02 38 86 90 90 – courriel : contact@iea45.fr

NB : En raison de la crise sanitaire « COVID-19 », des mesures spécifiques seront mises en œuvre conformément à l'article 9 de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.